



1, rue des Arquebusiers
67000 Strasbourg Cedex

FEDERATION DE CHARITE - CARITAS ALSACE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

FEDERATION DE CHARITE CARITAS ALSACE

Association

5 rue Saint Léon 67000 - STRASBOURG

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION DE CHARITE - CARITAS ALSACE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance des appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Le paragraphe 2.2 Principes, règles et méthodes comptables précise en note j) et k) que, pour les établissements sous contrôle d'une autorité de tarification, les reports à nouveau et provisions réglementées feront l'objet d'une affectation en fonction des décisions prises par les financeurs.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le correct traitement de ces postes spécifiques, ainsi que l'information appropriée les concernant dans l'annexe.

- Le paragraphe 2.2 Principes, règles et méthodes comptables précise, par ailleurs, en notes r) et s) les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des legs et donations.

Nous nous sommes assurés de la bonne application des règles et méthodes comptables ci-dessus en conformité avec les dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08.

- Les notes 18 et 19 du paragraphe 2.5 « Annexes » exposent les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 modifié par le règlement ANC n° 2020-08 et ont été correctement appliquées.

- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Strasbourg, le 26 juin 2023



Laurence FOURNIER

Associée

BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

Libellé	Montant brut 2022	Amort. et prov. 2022	Montant net 2022	Montant net 2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	42 720	42 720		239
Autres immobilisations incorporelles	413 217	316 393	96 824	36 284
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles :				
Terrains	6 910 342	723 841	6 186 500	6 123 083
Constructions	68 216 612	32 809 201	35 407 411	35 819 654
Installations techniques, matériels et outillage	5 011 300	3 389 096	1 622 204	1 333 827
Autres immobilisations corporelles	9 550 599	7 006 655	2 543 945	2 170 249
Immobilisations corporelles en cours	817 502	149 419	668 083	923 073
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés	658 238	100 000	558 238	1 156 836
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations	46 000		46 000	46 000
Autres titres immobilisés	175 992		175 992	174 938
Prêts	980 789		980 789	906 543
Autres immobilisations financières	177 373	930	176 443	161 320
TOTAL I	93 000 683	44 538 253	48 462 430	48 852 048
Comptes de liaison (1)	239 667		239 667	12 041
TOTAL II	239 667		239 667	12 041
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	39 519		39 519	45 069
Autres approvisionnements	35 780		35 780	29 013
En-cours de production (biens et services)	6 280		6 280	8 576
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	70 456		70 456	73 925
Avances et acomptes versés sur commandes	186 737		186 737	143 264
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	2 320 241	422 121	1 898 120	1 675 912
Créances reçues par legs	110 677		110 677	1 077 291
Autres créances	3 146 851	20 045	3 126 805	1 588 282
Valeurs mobilières de placement	7 218 091	44 373	7 173 718	6 344 184
Disponibilités	20 893 389		20 893 389	17 910 870
Charges constatées d'avance	159 563		159 563	137 010
TOTAL III	34 187 583	486 540	33 701 044	29 033 395
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V+VI)	127 427 933	45 024 793	82 403 140	77 897 484

Libellé	Montant net 2022	Montant net 2021
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	11 098 729	11 085 890
Fonds associatifs avec droit de reprise :	3 349 767	3 349 767
Dons et legs	2 524 423	2 524 423
Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	5 195 038	4 586 344
Réserves de compensation	14 184 215	12 195 064
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	291 782	291 782
Autres réserves	573 607	573 607
Report a nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	1 712 467	1 667 980
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-778 474	-778 474
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	1 238 965	1 583 532
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-2 652 446	-2 596 464
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	3 023 138	2 241 784
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	7 397 633	6 950 889
Provisions réglementées :	6 425 525	6 454 274
dont Couverture du besoin en fonds de roulement		
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	3 391 590	3 430 313
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	3 033 935	3 023 961
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	53 584 370	50 130 398
Comptes de liaison	131 642	116 855
TOTAL II	131 642	116 855
Provisions pour risques	933 938	982 485
Provisions pour charges	1 301 959	1 619 790
Fonds dédiés	2 965 681	762 205
Fonds reportés liés aux legs ou donations	759 831	1 938 297
TOTAL III	5 961 410	5 302 776
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	12 976 842	13 382 584
Emprunts et dettes financières divers (3)	386 824	540 781
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	187 477	171 838
Redevables créditeurs	152 352	190 851
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	2 128 391	1 801 332
Dettes sociales et fiscales	5 602 080	4 609 270
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	658 861	342 259
Autres dettes (5)	480 449	587 215
Produits constatés d'avance	152 442	721 324
TOTAL IV	22 725 718	22 347 454
Écart de conversion (passif) TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)	82 403 140	77 897 484
NB : L'annexe 7 détaille les fonds propres relatifs aux activités sociales et médico-sociales		

COMPTE DE RESULTAT 2022

PRODUITS	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	595	770
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	654 954	678 242
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestation de service	1 475 268	1 265 909
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	42 464 200	36 179 185
<i>Dont part des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	31 485 983	31 397 277
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 815 490	2 426 658
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	2 030 547	1 602 317
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 362 897	999 774
Utilisations des fonds dédiés	155 317	230 747
Autres produits	2 141 137	1 783 343
TOTAL I	53 100 405	45 166 944
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	101 714	87 510
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	590 917	535 678
Variation de stock	-5 157	-9 071
Autres achats et charges externes	11 008 478	9 364 482
Aides financières	673 045	500 922
Impôts, taxes et versements assimilés	2 475 959	2 234 820
Salaires et traitements	21 200 317	19 229 234
Charges sociales	7 667 550	7 180 730
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 159 797	3 755 087
Report en fonds dédiés	2 358 794	207 990
Autres Charges	118 159	105 308
TOTAL II	50 349 573	43 192 689
1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 750 831	1 974 254
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	61 302	32 687
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		1 226
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	12 088	20 356
TOTAL III	73 390	54 269
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	41 514	152
Intérêts et charges assimilées	281 081	297 872
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 741	34
TOTAL IV	324 335	298 058
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-250 945	-243 789
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	2 499 887	1 730 466
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	288 747	361 519
Sur opérations en capital	549 172	480 391
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	44 449	104 421
TOTAL V	882 368	946 330
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	332 568	364 165
Sur opérations en capital	10 849	65 148
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	15 700	5 700
TOTAL VI	359 117	435 012
4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	523 251	511 318
Total des produits (I+III+V)	54 056 163	46 167 543
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	51 033 025	43 925 759
EXCEDENT OU DEFICIT	3 023 138	2 241 784

2.1 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Fédération de Charité a dégagé en 2022 un résultat très élevé de 3 023 138 euros dont 2 358 211 euros pour les activités en gestion libre et 664 927 euros pour celles sous contrôle.

Activités sous contrôle

2022 a été la quatrième année de mise en œuvre du nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens pour les structures de l'enfance.

Activités en gestion propre

CARSC termine l'année avec un résultat excédentaire de 1 538 100 €, ce qui s'explique par le niveau de legs supérieur au budget et des dons en forte hausse, respectivement 2 027 006 € et 2 370 625 €, combinés à des économies en matière de gestion portant sur les frais généraux et les effectifs.

L'établissement Air et Vie a été fermé une grande partie de l'année ce qui explique son déficit de 338 865 €. Des réflexions sont actuellement menées avec la CeA pour la transformation de l'établissement en structure médico-sociale.

2.2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan de la Fédération de Charité Caritas Alsace, seule entité juridique, intègre les comptes de Caritas Alsace Réseau Secours Catholique et de l'ensemble des établissements et services. L'annexe 27 détaille le périmètre des établissements intégrés.

A compter de l'exercice ouvert le 01/01/2020, les comptes annuels sont établis conformément au règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les comptes de l'Association sont indépendants des comptes administratifs des établissements et services concernés, gérés selon des règles administratives spécifiques de l'instruction M21 bis, du décret du 22 octobre 2003 et de l'arrêté du 22 janvier 2008. Un tableau de passage faisant ressortir les divergences entre résultats administratifs et comptables a été établi.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ continuité de l'exploitation
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre, à l'exception des points détaillés ci-dessous
- ✓ indépendance des exercices

et ce conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

↳ *Règles et méthodes comptables utilisées*

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Seuls les biens immobiliers font l'objet d'une décomposition en fonction des éléments dont la durée d'utilisation est différente de la durée de la structure.

La ventilation est la suivante :

Gros-œuvre	50 ans
Charpente – Couverture	30 à 50 ans
Cloisons – Menuiserie intérieure et extérieure	20 à 30 ans
VMC – Electricité – Chauffage – Sanitaire	20 à 30 ans
Carrelage – Métallerie	20 ans
Peinture – Revêtements de sols	10 ans.

Les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation normale :

Frais d'établissement	1 à 5 ans
Logiciels	1 à 3 ans
Constructions	10 à 50 ans
Agencements – Aménagements – Constructions	5 à 20 ans
Installations techniques – Matériel et outillage	5 à 20 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Matériel informatique et de bureau	3 à 10 ans
Matériel de transport	5 à 7 ans.

Incidences du règlement 2018-6 sur les conventions de commodat :

Jusqu'au 31/12/2019, les immobilisations grevées de droit figuraient à l'actif immobilisé et pour une valeur identique dans les fonds propres. Conformément au nouveau règlement comptable, ces opérations ont été contrepassées au 1^{er} janvier 2020.

Les caractéristiques opérationnelles de l'accueil de résidents atteints des troubles qui font la spécificité de la Fédération de Charité Caritas Alsace ont pour effet que les investissements immobiliers réalisés conduisent à constater un écart substantiel entre la valeur de construction (valeur historique inscrite dans les comptes de la Fondation) et la valeur vraisemblable de revente des immeubles considérés. Dans le cadre des autorisations d'activité dont dispose la Fédération avec chacun des tiers financeurs, conventions qui pour chaque établissement contribuent à la couverture des charges immobilières au travers de leur financement, la valeur comptable des immeubles n'apparaît pas remise en cause dans la perspective actuelle de la continuité de leur exploitation. Il doit être noté qu'en cas de cessation d'activité d'un établissement et de la cession des locaux afférents, la Fédération pourrait devoir constater une dépréciation immobilière significative. Cette éventualité n'est à fin 2022 ni identifiée, ni identifiable, ni chiffrable et dépend de l'implantation de l'immeuble.

c) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable ou pour faire face au risque de non-recouvrement.

d) Stock

Les différentes catégories de stock ont été valorisées sur la base du prix d'achat.

e) Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable. Elles sont comptabilisées dès que le débiteur véritable est identifié.

f) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition.

Lorsque la valeur vénale au 31 décembre est inférieure au coût d'acquisition, il est effectué une provision pour dépréciation correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la valeur vénale. Les plus-values latentes, qui s'élèvent à 582 590 euros, ne sont pas comptabilisées.

g) Fonds associatifs sans droit de reprise

Ces fonds englobent le fonds associatif sans droit de reprise, les apports, les dons et legs.

h) Fonds associatifs avec droit de reprise

Ils comprennent les écarts de réévaluation terrains, les fonds alloués aux établissements et services pour un objet spécifique.

i) Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'Association

Les subventions sont comptabilisées en capitaux propres et sont ramenées au résultat en fonction de la durée d'amortissement du bien financé.

j) Résultats annuels à reporter sous contrôle tiers financeur

La ligne report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs de la rubrique Fonds Associatifs représente les résultats des exercices précédents, restant à intégrer dans le calcul du financement des exercices ultérieurs par l'autorité de tarification.

k) Provisions réglementées

Les provisions sont fondées sur le principe d'une allocation budgétaire destinée à couvrir les surcoûts d'exploitation générés par les nouveaux investissements sous forme de dotation supplémentaire fixée par l'autorité de tarification.

Elles sont donc destinées à compenser partiellement les charges d'amortissement et les frais financiers et sont ramenées au résultat en fonction des investissements engagés et selon le rythme fixé avec les Autorités de Tarification.

l) Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont constitués d'une part de fonds alloués par les financeurs et non consommés au cours de l'exercice considéré et d'autre part de dons et legs affectés mis en réserve pour des besoins spécifiques sur décision de l'organe délibérant.

Le règlement ANC 2018-06 ayant renforcé la définition des fonds dédiés, certains fonds dédiés qui apparaissaient au bilan ont dû être extournés car ils ne répondaient plus aux critères définis par ce règlement.

m) Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés en valeur brute (montant en capital).

n) Provision pour congés payés

Les congés courus et non pris au 31 décembre sont comptabilisés pour le montant brut plus charges patronales dans la rubrique dettes fiscales et sociales, la variation d'un exercice à l'autre affecte les charges de personnel de l'exercice. Pour les activités sous contrôle tarifaire, la variation annuelle est neutralisée pour la détermination du résultat repris au compte administratif et affectée à un compte de report à nouveau débiteur intitulé « dépenses non opposables au tiers financeur ». Au 31 décembre, ce compte enregistre ainsi la contrepartie de la dette de congés dus à l'ouverture pour les activités sous contrôle.

o) Provision pour risques et charges

Elles incluent les provisions pour :

- Litiges qui prennent notamment en compte les sommes résultat des litiges prud'homaux actuellement devant les tribunaux
- Indemnités de départ en retraite calculées selon la méthode des prorata des droits au terme pour l'ensemble du personnel avec un taux d'actualisation de 3,77 %
- Charges sur plusieurs exercices allouées par l'autorité de tarification,
- Travaux de mise en conformité dans les locaux d'accueil
- Risque de reversement partiel d'une recette exceptionnelle

p) Comptes cumulés

Les comptes de Caritas Alsace Réseau Secours Catholique, des établissements et services sont repris intégralement à partir de la comptabilité autonome de chaque entité. Les principes d'élimination sont les suivants :

- ✓ au bilan : élimination des comptes de liaison inter établissement
- ✓ au compte de résultat : élimination des facturations inter établissement.

Concernant les travaux d'agencement réalisés par le Pole insertion pour d'autres établissements de la Fédération, les montants correspondant figurent d'une part dans le chiffre d'affaires et d'autre part en immobilisations dans les établissements concernés. Ils feront l'objet d'un amortissement sur leur durée de vie estimée.

q) Dons

Les dons sont comptabilisés dans le compte « 75 Autres Produits ».

r) Legs

Avant le règlement ANC 2018-06, les legs étaient comptabilisés au fur et à mesure de leur encaissement, avec une information dans les engagements hors bilan pour les opérations

acceptées, mais non dénouées.

Le règlement ANC 2018-06 a apporté des modifications importantes en matière de legs et donations nécessitant un changement de méthode dans leur comptabilisation.

Le fait générateur correspond dorénavant à la date de signature de l'acte de donation. Pour un legs la date à retenir est celle de l'acceptation du bien ou de l'entrée en jouissance si elle postérieure. Les assurances vies sont comptabilisées à la date de réception des fonds.

Le transfert est enregistré dans un compte « 24 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » et les sommes correspondantes apparaissent dans un poste distinct de l'actif immobilisé qui ne sera pas amorti. La contrepartie est enregistrée en compte de produits de legs.

Dans la mesure où la cession n'a pas eu lieu avant la clôture de l'exercice, il convient de neutraliser le produit du legs ou de la donation par l'utilisation d'un compte « 1911 Fonds reportés sur legs ou donations ». La note 26 détaille par année d'acceptation la situation des legs en cours de réalisation.

Au fur et à mesure de l'encaissement, les fonds dédiés sont repris en résultat par le biais du compte « utilisation de fonds reportés » et affectés selon la décision prise lors de l'acceptation.

s) Aides accordées à des œuvres

Les aides ponctuelles à des œuvres sur décision du Conseil d'Administration sont comptabilisées sous le compte « 65 Aides à des œuvres ».

2.3. INFORMATIONS A CARACTERE SPECIAL

✓ Fiscalité

Impôts sur les sociétés et autres impôts

La Fédération de Charité Caritas Alsace est reconnue exempte des impôts commerciaux depuis le 12 janvier 2000.

Suite à l'intégration des établissements et services précités et des modifications apportées au périmètre de ses activités, un dossier réactualisé a été déposé auprès de la Direction des Services Fiscaux à Strasbourg afin de déterminer le régime fiscal de l'Association. Ce dossier a fait l'objet d'une revue par l'administration fiscale.

Les réponses obtenues de l'administration fiscale ont conduit à placer certaines activités dans le champ des impôts commerciaux avec effet au 1^{er} Janvier 2014. Ces activités sont celles réalisées sur le site d'Air et Vie, l'activité formation et locations de salles, certaines activités accessoires réalisées sur le site du Ried notamment la location des équipements et prestations à une autre association. Le déficit engendré par Air et vie étant supérieur aux produits nets dégagés par les autres activités, le résultat fiscal consolidé est également négatif.

Le résultat fiscalisé au titre de l'exercice 2022 représente un déficit de – 290 765 € qui se répartit comme suit :

ANNEE 2022	Résultat comptable des activités fiscalisées
Activité AIR ET VIE	-338 864
Formation Cité Relais	25 672
Accueil et prestations au Ried	20 608
Diverses activités de location	8 189
total déficit comptable	- 284 395
Réintégration fiscale	2 391
Déduction fiscale	8 761
Résultat fiscal au 31/12/2022	- 290 765

Le déficit cumulé reportable est de – 2 541 551 € au 31/12/2022.

TVA

Toutes activités fiscalisées confondues, la TVA nette due au titre de 2022 est de 16 929 €.

✓ Assurance Mandataires sociaux

L'Association a souscrit avec effet au 1^{er} août 2002 un contrat d'assurance Responsabilité Civile Mandataires Sociaux. Elle prend en charge la cotisation due à ce titre.

2.4. ELEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

2.5. ANNEXES

▪ Note 1 – Tableau des immobilisations

Immobilisations	Valeur début exercice	Acquisitions	Sorties	Valeur fin exercice
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
Immobilisations incorporelles	379 185	98 478	21 726	455 937
Total (I)	379 185	98 478	21 726	455 937
<u>Immobilisations corporelles</u>				
Terrains	5 653 383	99 004		5 752 387
Aménagement terrains	1 127 727	33 649	3 421	1 157 955
Constructions	66 495 648	1 743 283	22 319	68 216 612
Installations - Matériel et outillage	6 399 597	847 905	52 374	7 195 128
Matériel de transport	2 233 035	295 791	139 775	2 389 051
Matériel de bureau et informatique	1 736 502	187 158	24 790	1 898 870
Mobilier	2 832 855	243 627	654	3 075 828
Immobilisations grevées de droit	34 173		34 173	-
Plantations	3 019			3 019
Biens reçus par legs destinés à être cédés	1 156 836		498 598	658 238
Immobilisations en cours	923 072	1 433 663	1 539 234	817 501
Total (II)	88 595 847	4 884 080	2 315 338	91 164 589
<u>Immobilisations financières</u>				
Titres	220 938	1 054		221 992
Créances rattachées à des participations				-
Prets et cautions	1 068 796	166 401	77 032	1 158 165
	-			
Total (III)	1 289 734	167 455	77 032	1 380 157
TOTAL (I+II+III)	90 264 766	5 150 013	2 414 096	93 000 683

- Note 2 – Tableau des amortissements

Amortissements	Valeur début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur fin d'exercice
Logiciels	342 661	18 437	1 986	359 112
Aménagements terrain	658 026	69 236	3 421	723 841
Constructions et IGAAC	30 675 994	2 157 232	24 025	32 809 201
Matériel et outillage	3 093 161	317 093	21 158	3 389 096
Installations générales	1 202 466	45 492	4 244	1 243 714
Matériel de transport	1 570 512	277 607	150 806	1 697 315
Matériel de bureau et informatique	1 353 475	153 480	15 647	1 491 308
Mobilier	2 479 810	92 369		2 572 179
	1 509	629		2 138
Immobilisations grevées de droit	34 174		34 174	0
Total	41 411 788	3 131 575	255 461	44 287 904

Les provisions sur immobilisations constituées au 31.12.2022 s'élèvent à 250 349 €

- Note 3 – Valeur nette comptable par établissement des immobilisations corporelles, incorporelles et financières

POLE D'ACTIVITE	ETABLISSEMENT	VALEUR BRUTE 2022	AMORTISSEMENT 2022	VALEUR NETTE 2022	%
POLE SANTE	CSSRA MARIENBRONN	7 013 694	3 967 528	3 046 166	
	EHPAD CARITAS	13 567 686	7 516 469	6 051 217	
	EHPAD SAINT FRANCOIS	6 451 383	4 062 269	2 389 114	
Total POLE SANTE		27 032 763	15 546 266	11 486 497	24%
POLE ENFANCE	COTTOLENGO	8 165 558	3 051 163	5 114 395	
	ITEP LA FORGE	9 713 607	3 957 270	5 756 337	
	LES TILLEULS	5 052 692	3 246 526	1 806 166	
	SEI DU RIED	13 205 845	5 492 473	7 713 372	
	MECS LE CHALET	3 340 889	2 604 292	736 597	
Total POLE ENFANCE		39 478 591	18 351 724	21 126 867	44%
POLE INSERTION	CARIJOU	435 787	87 980	347 807	
	CITE RELAIS	2 644 557	1 802 502	842 055	
	LES 7 PAINS	1 647 547	661 221	986 326	
	FERME SAINT ANDRE	1 200 196	280 376	919 820	
	RENOVATION	631 657	345 556	286 101	
	RESIDENCE DU DONON	137 739	119 388	18 351	
	RESIDENCE CAPUCINS	2 946 421	694 048	2 252 373	
	RESIDENCE SAINTE ODILE	6 057 521	2 547 839	3 509 682	
	CARIMMO	645 982	10 188	635 794	
MAISON RELAIS SOULTZ	513 962	7 931	506 031		
Total POLE INSERTION LOGEMENT		16 861 369	6 557 029	10 304 340	21%
POLE CARITATIF ET SIEGE	FEDERATION DE CHARITE	1 015 623	508 910	506 713	
	CARSC	4 614 264	2 030 930	2 583 334	
	AIR ET VIE	3 998 073	1 543 394	2 454 679	
Total POLE CARITATIF ET SIEGE		9 627 960	4 083 234	5 544 726	11%
TOTAL GENERAL		93 000 683	44 538 253	48 462 430	100%

▪ Note 4 – Tableau des provisions

Provisions	Valeur début exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur fin exercice
<u>Provisions réglementées</u>				
Provisions renouvellement immobilisations	3 430 313	3 498	42 221	3 391 590
Provisions réglementées : réserve des plus-values	3 023 962	9 973		3 033 935
Total (I)	6 454 275	13 471	42 221	6 425 525
<u>Provisions risques et charges</u>				
Provisions IDR	1 460 481	99 471	434 070	1 125 882
Autres provisions pour risques et charges	1 141 794	313 441	345 220	1 110 015
Total (II)	2 602 275	412 912	779 290	2 235 897
<u>Provisions dépréciation sur actif immobilisé</u>				
Sur immobilisations corporelles	-	249 419		249 419
Sur immobilisations financières	930			930
Total (III)	930	249 419	-	250 349
<u>Provisions dépréciation sur actif circulant</u>				
Sur compte clients	351 184	181 273	90 290	442 167
Sur valeurs mobilières	2 859	41 514		44 373
Sur stock				-
Total (III)	354 043	222 787	90 290	486 540
TOTAL (I+II+III)	9 411 523	898 589	911 801	9 398 311

. Note 5 - Etat des créances

Ressources	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
		A 1 an au plus	A plus d'un an
<u>Actif immobilisé</u>			
Titres	221 992		221 992
Dépôts et Cautionnements	177 373	87 501	89 872
Prêts	980 789	74 167	906 622
TOTAL I	1 380 154	161 668	1 218 486
<u>Actif circulant</u>			
Créances art 58 / Dotation à Recevoir	121 745		121 745
Créances clients	2 198 496	2 198 496	
TVA	133 532	133 532	
Créances reçues par legs	110 677	110 677	
Autres créances	3 200 056	3 161 909	38 147
Charges constatées d'avance	159 563	159 563	
TOTAL II	5 924 069	5 764 177	159 892
TOTAL	7 304 223	5 925 845	1 378 378
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	138 708		
Remboursements	64 462		

- Note 6 - Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité		
		1 an au plus	1 an à - 5 ans	à plus 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits et autres	13 363 666	1 745 427	4 117 520	7 500 719
Dépôts garanties				
Coupons encaissements				
Avances et acomptes	187 477	187 477		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 042 332	2 042 332		
Dettes sociales et fiscales	5 602 080	5 602 080		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	658 861	658 861		
Autres dettes	481 288	481 288		
Produits constatés d'avance	152 442	152 442		
TOTAL	22 488 146	10 869 907	4 117 520	7 500 719
Emprunts souscrits en cours d'exercice	569 589			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 143 962			

DETAIL DES EMPRUNTS BANCAIRES ET DETTES FINANCIERES PAR ETABLISSEMENTS ET SERVICES

Pôle Santé		1 483 344 €	11,1%
CSSRA Marienbronn	639 956 €		
EHPAD Caritas	404 643 €		
EHPAD Saint François	438 745 €		
Pôle Enfance inadaptée		9 194 546 €	68,8%
ITEP Les Tilleuls			
ITEP La Forge	2 894 888 €		
IME Cottolengo et SESSAD	2 619 431 €		
SEI du Ried	3 680 227 €		
Pôle Insertion Logement		1 321 347 €	9,9%
Cité Relais	22 988 €		
Résidence Sainte Odile	578 550 €		
Chantiers d'insertion	14 674 €		
Capucins	705 135 €		
Siege		1 364 429 €	10,2%
Siege	20 334 €		
Carsc	479 747 €		
Air et Vie	864 348 €		
TOTAL		13 363 666 €	100%

■ Note 7 – Tableau de variation des fonds propres

	Solde début exercice 01.01.22	Affectation résultats 2021	Autres mouvements	Solde fin exercice 31.12.22	dont activités sociales et medico sociales 31.12.22	dont autres activités 31.12.22
Fonds associatifs sans droit de reprise	11 085 890	-	12 839	11 098 729	6 298 972	4 799 757
Réserves						
Investissements	4 586 344	568 694	40 000	5 195 038	2 844 750	2 350 288
Compensation	12 195 064	1 956 228	32 923	14 184 215	9 768 920	4 415 295
Trésorerie	291 782	-	-	291 782	133 622	158 160
Autres réserves	573 607	-	-	573 607	40 635	532 972
Total des réserves	17 646 797	2 524 922	72 923	20 244 642	12 787 927	7 456 715
Report à nouveau	1 667 980	388 682	344 195	1 712 467	1 015 314	697 153
Résultat comptable	2 241 784	2 241 784	3 023 138	3 023 138	622 124	2 401 014
<i>dont résultat hors activités sociales et medico sociales</i>	1 350 765	1 350 765	2 401 014	2 401 014	-	2 401 014
<i>dont résultat des activités sociales et medico sociales non contrôlées</i>	8 776	8 776	42 803	42 803	42 803	-
<i>dont résultat des activités sociales et medico sociales contrôlées</i>	899 795	899 795	664 927	664 927	664 927	-
Report à nouveau tiers financeurs	1 583 532	615 839	271 272	1 238 965	1 242 162	3 197
Dépenses non opposables	2 596 464	55 980	-	2 652 446	2 592 497	59 949
Dépenses refusées ou inopposables	778 474	-	-	778 474	778 474	-
Fonds Associatifs avec droit de reprise	2 524 423	-	-	2 524 423	2 467 459	56 964
Ecart réévaluation terrains	3 349 767	-	-	3 349 767	2 629 767	720 000
Subventions non renouvelables	6 950 889	-	446 744	7 397 633	4 765 930	2 631 703
Provisions réglementées	6 454 274	-	28 749	6 425 525	3 288 083	3 137 442
TOTAL	50 130 398	-	3 453 972	53 584 370	31 746 767	21 837 602

Les variations liées aux fonds propres concernant l'activité CARSC faisant appel à la générosité publique sont les suivants :

1) Affectation de résultat 2021

Le résultat 2021 soit 1 187 675 € a été affecté à hauteur de 343 988 € en report à nouveau spécifique et pour 843 687 € en réserve spécifique.

▪ Note 8 – Tableau de variation des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Engagement	Utilisation	Fonds restant à engager
Sur subventions affectées	526 367	2 263 981	155 318	2 635 030
Personnel	88 904	40 743	41 416	88 231
Evaluation externe	4 450			4 450 *
Logement jeunes	179 193	317 309	7 460	489 042
Projet Etablissement	2 591			2 591 *
Evaluation interne	3 375			3 375 *
Action Insertion	49 811			49 811 *
Démarche qualité	6 300			6 300 *
Formations	-			-
Action violence insertion	110 019	19 920	24 918	105 021
Action internationale	59 524		59 524	-
Agephi	200			200 *
IDR	22 000		22 000	-
Osis	-			-
Télémedecine				-
Hopital numérique		273 348		273 348
Restaurant Marienbronn		250 000		250 000
Crédit conjoncturel 7 Pains		1 344 911		1 344 911
Véhicules		7 073		7 073
Travaux		10 677		10 677
Sur dons et legs	235 838	94 813	-	330 651
Fonds legs donations SC	-			-
Fonds restructuration	-			-
Fonds legs donations Fédération	-			-
Locaux d'accueil	147 000			147 000 *
Actions internationales	88 838	94 813		183 651
TOTAL	762 205	2 358 794	155 318	2 965 681

* fonds dédiés non movimentés depuis au moins deux ans

- Note 9 - Tableau explicatif du report à nouveau

Nature du report à nouveau	Débit	Crédit	Solde
Report à nouveau des activités soumises à approbation affecté aux exercices ultérieurs	1 169 547	2 174 280	1 004 733
Report à nouveau des activités soumises à approbation non affecté	12 387	246 619	234 232
Report à nouveau gestion propre	5 237 320	6 949 787	1 712 467
TOTAL	6 419 254	9 370 686	2 951 432

■ Note 10 – Tableau explicatif du résultat de l'exercice

Nature du résultat	Excédent	Deficit	Solde
Résultat des activités soumis à approbation des tiers financeurs	966 763	- 301 836	664 927
Résultat gestion propre	3 166 421	- 808 210	2 358 211
SOLDE	4 133 184	- 1 110 046	3 023 138

SOLDE	3 023 138
--------------	------------------

Les résultats de l'exercice sont détaillés ci après :

GESTION PROPRE

Activités avec fixation de tarifs (résultats non repris)

CSSRA MARIENBRONN	1 003 164
Fédération Echelon central	-101 463
Chantiers d'insertion	321 421

Hébergement

FSL	-3 112
FJT et résidence étudiants (*)	-42 803
résidence WOLXHEIM	-4 079
Projet 170 places	260 835

Activité caritative

Caritas Alsace Réseau Secours Catholique Air et Vie	1 538 100
	-338 865

Autres activités

Activité associative	-62 513
Fonds St Joseph	7 623
Pastorale des établissements	-7 290
Carimmo	-8 931
Soultz sous Foret formations	-16 015
	25 672
Ferme Saint André	-223 139
Ass le Chalet	9 606
	2 358 211

Il est à noter que les résultats correspondants aux activités en gestion libre concerne l'activité associative, l'Echelon Central de la Fédération, le CSSRA Marienbronn ainsi que les résultats des diverses activités de l'Association qui ne sont pas sous tiers financeurs

GESTION CONTROLEE

Pole Santé

Ehpad CARITAS (*)	27 429
Ehpad St François (*)	-72 424

Pole Enfance

LA FORGE (*)	273 870
SEI DU RIED (*)	43 806
COTTOLENGO (*)	252 609
LES TILLEULS (*)	284 937
LE CHALET (*)	43 620

Pole insertion

CHRS (*)	11 006
Jeunes majeurs (*)	-22 058
Jeunes parents (*)	29 486
Résidence Capucins (*)	-40 863
IML (*)	-1 509
MDI (*)	-1 924
Résidence du Donon (*)	-163 058
	664 927

Il s'agit des résultats des établissements et services pour lesquels l'association a reçu un agrément des pouvoirs publics et pour lesquels elle est tenue de communiquer ses résultats à l'autorité de tarification pour agrément des comptes administratifs.

Les résultats sont soumis à autorisation avant reprise des résultats selon les dispositions de l'article 315 du Code de la famille et de l'action sociale.

Les résultats des établissements relevant des domaines social et médico social (*) s'élèvent à 622 124 €

▪ Note 11 – Tableau affectation résultat

Résultat comptable	3 023 138
dont	
Résultat gestion libre	2 358 210
Résultat soumis à approbation	664 928

Resultats en gestion libre

	Proposition d'affectation
Report à nouveau	559 275
Mise en réserve	1 538 100
Reserve pour investissement	260 835
TOTAL	2 358 210

Resultats sous contrôle

Résultats comptables	664 928
Charges et produits non opposables (prov CP et IDR)	- 48 297
Résultat au compte administratif	616 631

Les résultats administratifs des établissements relevant des domaines social et medico social s'élèvent à 573 827 €.

	Proposition d'affectation
Reprise de reserve de compensation des charges d'amortissement	- 131 274
Résorption budget 2023	- 28 937
Réserve de compensation des charges d'amortissement	1 681 413
Report à nouveau	- 904 571
TOTAL	616 631

- Note 12 - Charges constatées d'avance

Détail des charges	Montant
Stock EHPAD	50 142
Entretien maintenance	5 504
Location abonnement	78 139
Autres charges	25 778
TOTAL	159 563

- Note 13 - Produits constatés d'avance

Détail des produits	Montant
Subventions	93 639
Autres produits	58 803
TOTAL	152 442

- Note 14 - Produits à recevoir

Détail des produits et subventions	Montant
Subventions et dotations	434 631
Subventions FSE	275 456
Dons à encaisser	127 115
Remboursement personnel	192 979
Autres remboursements	96 111
TOTAL	1 126 292

- Note 15 - Charges à payer

Factures diverses	300 865
Acompte FDI	50 828
Factures Secours Catholique 2022	178 373
Electricité, eau, gaz, téléphone	281 031
Honoraires	76 653
	887 750

- Note 16 – Détail des dettes fiscales et sociales

Détail des charges à payer	Montant
Dettes sociales	1 892 766
URSSAF	984 508
Retraite et Prévoyance	526 297
Mutuelles	183 108
Taxes sur salaires	198 853
Dettes fiscales	822 898
Departement aide sociale	519 817
Agefiph	7 141
Formation	198 628
Prélèvement à la source	69 614
TVA	27 698
Dettes congés payés	2 281 323
Personnel congés à payer	1 427 540
Charges sur congés payés	853 783
Personnel et comptes rattachés	96 751
Rémunérations	29 043
CE	67 708
Personnel autres charges	508 342
TOTAL	5 602 080

■ Note 17 – Activité

		2 022		2 021		
PRODUITS D'EXPLOITATION		53 100 405 €		45 166 944 €		
A) Chiffres d'affaires et produits de l'activité		42 523 220 €	80,08%	38 316 247 €	84,83%	
Pôle Santé	CSSRA MARIENBRONN	4 801 655 €		3 568 441 €		
	EHPAD CARITAS	6 565 496 €		6 020 453 €		
	EHPAD SAINT FRANCOIS	2 838 293 €	14 205 444 €	2 773 343 €	12 362 237 €	27,37%
Pôle Enfance inadaptée	LES TILLEULS	2 814 148 €		2 829 843 €		
	LA FORGE	3 004 358 €		2 652 650 €		
	MECS LE CHALET	3 494 663 €		3 196 227 €		
	COTTOLENGO/SESSAD/CAMSP	3 541 709 €		3 453 386 €		
	SEI DU RIED	6 243 406 €	19 098 284 €	5 679 364 €	17 811 470 €	39,43%
Pôle Logement et Insertion	LA CITE RELAIS	1 183 160 €		1 200 611 €		
	RESIDENCE SAINTE ODILE	933 122 €		862 016 €		
	RESIDENCE DU DONON	185 075 €		191 403 €		
	CHANTIERS D'INSERTION	496 308 €		278 086 €		
	FERME SAINT ANDRE	388 149 €		416 230 €		
	CARUJOU	176 940 €		177 552 €		
	RESIDENCE CAPUCINS	715 720 €		714 358 €		
	LES 7 PAINS	142 563 €		222 566 €	4 062 822 €	9,00%
	CARIMMO	12 000 €	4 233 037 €			7,97%
Pôle caritatif	CARITAS ALSACE RESEAU SECOURS CATHOLIQUE	4 858 927 €	4 858 927 €	3 804 153 €	3 804 153 €	8,42%
	AIR ET VIE	71 501 €	71 501 €	138 284 €	138 284 €	0,31%
Siège	56 027 €	56 027 €	137 281 €	137 281 €	0,30%	
B) Subventions		6 917 831 €	13,03%	3 973 344 €	8,80%	
Chantiers d'insertion et Entreprise d'Insertion		6 161 332 €		3 071 964 €		
Caritas Alsace Réseau Secours Catholique		751 659 €		879 326 €		
Divers		4 840 €		22 054 €		
C) Reprise de provisions et transfert de charges		1 362 897 €	2,57%	999 774 €	2,21%	
dont	Provision Retraite	443 963 €		247 815 €		
	Provision Litige Personnel			136 327 €		
	Provision risques et charges	519 068 €		342 168 €		
	Provision Créances	191 168 €		59 116 €		
	Transfert de charges	208 698 €		214 348 €		
D) Produits divers		2 296 457 €	4,32%	1 877 579 €	4,16%	
dont	Report fonds dédiés antérieurs	155 317 €		230 747 €		
	Prise en charge Contrats aidés	1 482 879 €		1 179 781 €		
	Remboursement formations	212 377 €		183 464 €		
	Autres remboursements	445 884 €		283 587 €		

▪ Note 18 – Compte de Résultat par Origine et Destination Fédération de Charité Caritas Alsace

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 849 398	4 849 397	4 028 916	4 028 916
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons legs et mécénat	4 408 980	4 408 980	3 684 775	3 684 775
- Dons manuels	2 378 522	2 378 522	1 994 553	1 994 553
- Legs, donations et assurance-vie	2 030 458	2 030 458	1 690 222	1 690 222
- Mécénat	-	-	-	-
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	440 418	440 418	344 141	344 141
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	42 830 838		37 352 228	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contribution financière sans contrepartie	-		-	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	42 830 838		37 352 228	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS	6 917 832		3 973 344	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	1 074 648	-	889 846	
5 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	279 317	179 896	230 747	45 699
<i>TOTAL</i>	<i>55 952 032</i>	<i>5 029 294</i>	<i>46 475 081</i>	<i>4 074 615</i>
CHARGES PAR DESTINATION				
1- MISSIONS SOCIALES	50 497 573	3 278 309	41 838 283	2 937 586
1.1 Réalisés en France	50 094 480	3 013 807	41 661 946	2 817 500
- Actions réalisées par l'organisme	50 094 480	3 013 807	41 661 946	2 817 500
- Versement à d'autres organisme agissant en France	-	-	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	378 058	254 192	107 345	66 892
- Actions réalisées par l'organisme	378 058	254 192	107 345	66 892
- Versement à un organisme central ou d'autres org.	-	-	-	-
1.3 Eveil à la solidarité	25 034	10 310	68 993	53 194
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	281 392	281 392	334 689	334 689
2.1 Frais d'appel à la générosité public	281 392	281 392	334 689	334 689
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-	-	-
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 058 645	673 867	1 944 184	622 675
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	-	-	24 000	-
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	-	-	-	-
6 - REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	91 185	-	92 141	-
<i>TOTAL</i>	<i>52 928 794</i>	<i>4 233 568</i>	<i>44 209 297</i>	<i>3 894 950</i>
<i>EXCEDENT OU DEFICIT</i>	<i>3 023 238</i>	<i>795 726</i>	<i>2 241 784</i>	<i>179 665</i>

■ Note 19 - Compte d'emploi des ressources collectées Fédération de Charité Caritas Alsace

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France	3 024 117	2 870 694	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	3 024 117	2 870 694	1.2 Dons, legs et mécénats	4 408 980	3 684 775
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	2 378 522	1 994 553
1.2 Réalisées à l'étranger	254 192	66 892	- Legs, donations et assurances-vie	2 030 458	1 690 222
- Actions réalisées par l'organisme	254 192	66 892	- Mécénats	-	-
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	440 417	344 141
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	281 392	334 689			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	673 867	622 675			
TOTAL DES EMPLOIS	4 233 568	3 894 950	TOTAL DES RESSOURCES	4 849 397	4 028 916
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DEL'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	179 896	45 699
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DEL'EXERCICE	795 726	179 665	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DEL'EXERCICE		
TOTAL	5 029 294	4 074 615	TOTAL	5 029 294	4 074 615
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	4 021 373	4 414 534
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	795 726	179 665
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 1 010 046	- 572 826
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 807 053	4 021 373
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	5 744 798	4 459 809	Bénévolat	3 168 695	2 471 185
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature	2 510 603	1 938 332
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	65 499	50 293
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	5 744 798	4 459 809	TOTAL	5 744 798	4 459 809

Le compte d'emploi des ressources collectées dans le cadre de la reconnaissance d'utilité publique fait ressortir un total de ressources de **5 029 294 euros** contre un total d'emplois de **4 233 568 euros**.

En application du règlement ANC 2018-06, le compte d'emploi annuel des ressources est présenté selon le modèle homologué. Il intègre la totalité des emplois et des ressources de l'activité Caritas Réseau Secours Catholique reprenant ainsi les informations du compte de résultat section « Caritas Réseau Secours Catholique » et fait partie intégrante des comptes annuels.

Les emplois ont été définis en conformité avec l'objet social de l'Association : d'une part les missions sociales réalisées en France, décomposées en secours directs aux personnes, versements à d'autres organismes, actions d'accompagnement et de prévention et éveil et sensibilisation à la solidarité et d'autre part les missions sociales réalisées à l'étranger.

Le nouveau plan comptable analytique mis en place en 2019 permet d'imputer les charges directement affectables aux missions sociales et aux frais de recherche de fonds. Les frais de personnel et les charges non affectables directement aux emplois sont répartis entre ces emplois et les frais de fonctionnement sur la base du temps passé par les salariés à ces différentes activités.

Les ressources affectées aux missions sociales et restant à utiliser comprennent principalement les ressources affectées par les donateurs et non utilisées au cours de l'exercice y compris le report à nouveau. Au fur et à mesure de la réalisation de ces missions, les ressources correspondantes sont reportées dans le poste report des ressources antérieures affectées aux missions sociales et restant à utiliser.

LES EMPLOIS

Les actions réalisées dans le Diocèse d'Alsace s'élèvent à **3 024 117 euros** soit 71 % des emplois (73% en 2021). Elles sont engagées localement grâce au réseau de bénévoles.

Les actions réalisées à l'étranger en direct s'élèvent à **254 192 euros** et sont menées en collaboration avec le Secours Catholique (6 % du total des emplois contre 2% l'année dernière).

Les frais de recherche de fonds à **281 392 euros** (7 % du total des emplois contre 9% en 2021) regroupent toutes les dépenses liées à l'appel à la générosité ainsi que les frais d'appel et de traitement des legs, donations et assurances-vie.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à **673 867 euros** et représentent 16 % des emplois (idem N-1)

LES RESSOURCES

Les ressources sont enregistrées selon leur nature comme dans le compte de résultat.

Les ressources issues de la générosité publique s'élèvent à **4 849 397 euros** soit **96 %** des ressources globales (99 % en 2021). Elles comprennent les dons non affectés pour 2 378 522 euros, les produits de legs et d'assurance-vie pour 2 030 458 euros ainsi que les autres

produits de la générosité du public (participations d'activité et de soutien pour 440 417 euros).

Les reprises de fonds dédiés effectuées en 2022 s'élèvent à **179 896 euros** (4% des ressources).

Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice s'élève à **3 807 053 euros**.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE EN NATURE

Les contributions volontaires en nature comprennent principalement le bénévolat ainsi que les produits alimentaires délivrés par les banques alimentaires du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

Les modalités d'évaluation sont explicitées dans la note 21.

Note 20 - Effectif

La Fédération de Charité Caritas Alsace compte un effectif de 786 salariés (dont 45 en contrat à durée déterminée et 154 en contrat d'insertion).

EFFECTIF 2022

Structure	Type de contrats														TOTAL
	CDI				CDD				CDDI		CUI/CAE		Apprentissage		
	F		H		F		H		F	H	F	H	F	H	
	C	NC	C	NC	C	NC	C	NC							
COTTOLENGO	12	39	2	6		4							1		64
Sei du Ried	10	57	3	17		7		2					1		97
Les Tilleuls	3	31	5	10		1							1		51
Mareinbronn	7	25	2	6		3						1			44
Siège	2	1	3	7									1		14
EHPAD Caritas	3	67	4	2		7		4						1	88
La Forge	4	25	4	11		1		1					1		47
CARSC	3	22	4	6		1					2				38
Air et Vie		3		2											5
St François	3	39	1	3		3									49
MECS	3	42	1	11		5							2	2	66
Pôle Insertion	7	43	3	23		5		1	64	75			2		223
Total	57	394	32	104		37		8	64	75	2	1	9	3	786

	Femme	Homme	Total
Cadres	57	32	89
Non Cadres	506	191	697
Total	563	223	786

Intérim

L'EHPAD Caritas fait appel à l'intérim pour le remplacement de personnel soignant. Le montant des frais est de 42 831 euros en 2022 (contre 72 235 euros en 2021).

- Note 21 – Informations concernant les contributions volontaires en nature

Les prestations en nature fournies par les bénévoles de l'activité de Caritas Alsace Réseau Secours Catholique ne sont pas comptabilisées au pied du compte de résultat du fait que les heures réalisées ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'un suivi formel. Cependant, leur estimation sur la base des heures totalisées dans les bilans d'équipes s'élève à **208 604 heures (115 Effectif Temps Plein)** valorisées au taux horaire du SMIC à 10,85 euros plus un taux de charges patronales de 40 % fait ressortir un total de contribution en nature de **3 168 695 euros**.

L'Association bénéficie de la distribution de denrées par les banques alimentaires du Bas-Rhin et du Haut-Rhin destinées aux boutiques alimentaires des permanences d'accueil et des équipes Caritas ainsi qu'aux 7 Pains pour les repas sociaux.

Dans le Bas-Rhin, pour l'activité Caritas, la valeur réelle des achats est de **419 722 euros** pour un poids de **119 090 kilos**. La participation annuelle s'élève à **17 405 euros** dont 300 euros de cotisation. Il en résulte une contribution en nature de **402 317 euros**.

Pour les 7 pains, la Cité Relais et Carilogis, la valeur réelle des achats est de **466 660 euros** pour un poids de **139 214 kilos** ; la participation de solidarité est de **16 611 euros** dont 150 euros de cotisation. La contribution en nature est de **450 049 euros**.

Dans le Haut-Rhin, la valeur réelle des achats est de **2 003 099 euros** pour un poids de **611 543 kilos**. La participation annuelle s'élève à **29 980 euros** dont 350 euros de cotisation. Il en résulte une contribution en nature de **1 973 119 euros**.

Dans le cadre des dispositions fiscales en faveur du bénévolat, les frais abandonnés par les bénévoles qui n'ont pas donné lieu à un paiement et pour lesquels un reçu fiscal a été établi s'élèvent à **86 412 euros**.

Les dons en nature à **65 499 euros**.

- Note 22 – Engagements hors bilan

Engagements reçus

. Cautions afférentes aux emprunts 4 635 436 €
Solde restant dû au 31 décembre 2022

. Engagements en matière de subventions d'investissement pour le site Air et Vie : 1 011 911 euros

Engagements donnés

Hypothèques immobilières

Etablissement	Bénéficiaire	Montant résiduel
Cottolengo	Crédit Mutuel	177 778
	Caisse Dépôts Consignation	22 868
Ried	Caisse Epargne	1 780 205
	Caisse Dépôts Consignation	286 957
	Caisse Dépôts Consignation	830 400
La Forge	Caisse Dépôts Consignation	768 750
	Caisse Dépôts Consignation	1 445 218
	Crédit Coopératif	543 459
Marienbronn	Crédit Mutuel	467 500
	Société Générale	147 616
Ehpad Caritas	Caisse Dépôt Consignation	228 673
	CRAM	20 815
	Multilogis	35 501
CHRS	Caisse Dépôt Consignation	22 951
Air et Vie	Caisse Epargne	864 348
Capucins	Société Générale	81 956
	Société Générale	328 600
TOTAL		8 053 594

- Note 23 – Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants

Par dérogation à l'article 20 de la loi N° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, les salaires des trois plus hauts cadres dirigeants ne sont pas indiqués dans la mesure où cela reviendrait à révéler des rémunérations individuelles

- Note 24 – Détail du résultat exceptionnel

Le **résultat exceptionnel** est positif de **523 K€**, les charges s'élevant à 359 K€ et les produits à 882 K€. Ce résultat inclut notamment :

- ✓ des dotations aux provisions règlementées pour 16 K€
- ✓ la valeur nette comptable des immobilisations cédées pour 7 K€
- ✓ des charges exceptionnelles diverses pour 336 K€

- ✓ des reprises pour provisions règlementées pour 45 K€
- ✓ des reprises sur quote part des subventions d'investissement pour 499 K€
- ✓ des produits de cession d'actif pour 35 K€
- ✓ des autres produits pour 303 K€

- Note 25 - Fonds reportés liés aux legs et dons

Détail des fonds reportés par année d'acceptation

Fonds reportés liés aux legs 2015	126 480
Fonds reportés liés aux legs 2016	205 000
Fonds reportés liés aux legs 2017	18 381
Fonds reportés liés aux legs 2021	213 284
Fonds reportés liés aux legs 2022	54 686
	617 831

La part des fonds reportés concernant l'activité Carsc s'élève à 617 831 €

Note 26 – Périmètre de la Fédération de Charité

Siege

Caritas Alsace Réseau Secours Catholique / Air et Vie

Pôle Santé

CSSRA Marienbronn (Centre de Soins de Suite et de Réadaptation en Addictologie)

Ehpad Koenigshoffen (Etablissement d'Hebergement pour Personnes Agées Dépendantes)

Ehpad Marienthal (Etablissement d'Hebergement pour Personnes Agées Dépendantes)

Pôle Enfance

IME Cottolengo (Institut Medico Educatif)

SESSAD Piemont des Vosges (Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile)

CAMSP la Bruche (Centre d'Action Médico Sociale Précoce)

IMPRO du Ried (Institut Medico Professionnel)

Site Relais du Ried

Escale du Ried

DITEP La Forge (Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques)

SESSAD La Forge (Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile)

DITEP Les Tilleuls (Dispositif intégré des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques)

SESSAD Les Tilleuls (Service d'Education Spécialisé et de Soins à Domicile)

MECS LE CHALET (Maison d'Enfants à Caractère Social)

Pôle Insertion

Pole travail

Les 7 Pains (Restauration)

Renovaction (Peinture)

Carijou (Recyclage jouets)

Ferme Saint André

Ateliers d'adaptation à la Vie Active

Pole Logement

Résidence Saint Odile (Jeunes travailleurs / Etudiants)

Résidence Le Donon

Service FSL

Intermediation locative

Pole Hebergement

La Cité Relais

La Résidence des Capucins

Résidence Saint Odile (Jeunes Majeurs/Jeunes Parents)

Dispositif 70 Places

Carimmo

Maison Relais de Soultz